



Ville de MARCK

SEANCE

10 JUILLET 2023

OBJET :

CADRE DE VIE

ACQUISITION POUR
PARTIE DE LA
PARCELLE AD 266
SISE AVENUE DE
CALAIS

AUTORISATION

2023-07-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 10 juillet, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, MAGNIER Renée, GEISLER Marysè, BRANQUART Christopher, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Véronique DUMONT)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Corinne NOEL)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
LEDET Jean-Paul	
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME



Madame le maire expose au conseil que la parcelle de terrain cadastrée AD 266 est à vendre. Ce terrain est situé avenue de Calais dans le périmètre du projet d'aménagement de l'impasse Vauban qui a fait l'objet d'une délibération en date du 15 février 2018 et du projet de construction de logements sociaux défini dans le Plan Local d'Urbanisme de la ville.

Vu les dispositions de l'article L.2241-1 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;



Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'engagement de Monsieur ARSLAN et Madame DUQUENOY à vendre une partie de la parcelle ci-dessus désignée à la commune signé en date du 21 avril 2023 ;

Considérant la proposition d'acquisition d'une partie d'une surface d'environ 400m² de la parcelle AD 266, propriété de Monsieur ARSLAN et Madame DUQUENOY pour un montant de 20€/m² soit 8 000€ maximum ;

Considérant la nécessité d'acquérir cette parcelle de terrain afin de permettre l'aménagement du quartier Vauban ;

Considérant que la présente acquisition n'a pas à être précédée de l'avis de l'autorité compétente prévu par l'article L.1211-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques comme étant d'un montant inférieur au seuil fixé par l'autorité compétente de l'Etat dans la mesure où la vente ne s'inscrit pas dans une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à ce seuil puisque ce dernier est d'un montant de 180 000 euros tel que fixé par l'arrêté du 5 décembre 2016 au visa de l'article L.1311-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 8 000€ ;

AUTORISE Madame le Maire à faire rédiger et signer tout acte à intervenir relatif à cet achat ;

DIT que les crédits relatifs à cet achat seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,





Ville de MARCK

SEANCE

10 juillet 2023

OBJET :

CADRE DE VIE

RENATURATION DES
ESPACES VERTS DE LA
VILLE

DEMANDE DE
SUBVENTION
FONDS VERT

2023-07-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 10 juillet, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Véronique DUMONT)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Corinne NOEL)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
LEDET Jean-Paul	
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME



Madame le Maire explique que la commune souhaite faire évoluer sa gestion des espaces verts qui étaient précédemment tondus en les traitant en gestion différenciée.

Au regard du lourd tribut que payent les citoyens du fait du réchauffement climatique (îlots de chaleur, pics de pollution, etc..), la présence de la nature aide à faire face à cette transition.

Ce nouveau mode de traitement des espaces verts conditionne des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la présence de la nature en ville.



Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a lancé une nouvelle mesure appelée « fonds vert » finançant ce type de projet.

Cette mesure permet d'accentuer l'effort local face à l'urgence écologique en soutenant les projets de renaturation des villes pour limiter les effets néfastes du changement climatique.

Ce fonds vert permettra de financer l'acquisition de matériel spécifique.

L'achat de matériel s'élève à environ 41 068€ HT et est susceptible d'être subventionné en complément d'autres financeurs à hauteur de 80 %.

Le plan de financement est le suivant :

		FINANCEMENT		
Objet	Montant HT	Financeurs	Taux	Montant
Acquisition de matériel	41 068,00 €	Fonds vert	80,00%	32 854,40 €
		Ville	20,00%	8 213,60 €
Total HT	41 068,00 €	Total	100,00%	41 068,00 €

Après en avoir délibéré,

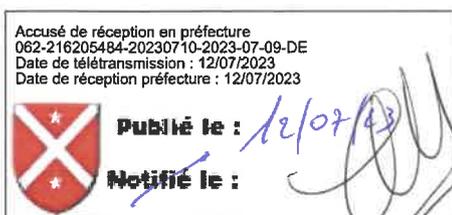
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE la réalisation de ce projet,

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier de subvention dans le cadre du fonds vert pour l'acquisition de matériel,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir concernant ce projet.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,





Ville de MARCK

SEANCE

10 Juillet 2023

OBJET :

CADRE DE VIE

RENOVATION DE LA
TOITURE DU COSEC

DEMANDE DE
SUBVENTION
FONDS VERT

MODIFICATION

2023-07-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 10 juillet, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Véronique DUMONT)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Corinne NOEL)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
LEDET Jean-Paul	
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME



Madame le Maire explique que, dans l'objectif d'une bonne gestion de son patrimoine et de réaliser des économies d'énergie, la commune envisage, au travers de son plan pluriannuel d'investissements, la rénovation de la toiture du COSEC (Complexe Sportif Évolutif Couvert) par la pose d'une couverture isolée en bac acier.

En effet, des fuites apparaissent lors de grosses pluies, il convient donc de réparer cette toiture.

Cette salle est utilisée régulièrement par les associations sportives ainsi que par les élèves du collège.

Cette rénovation permettra également d'isoler ce bâtiment afin de limiter la déperdition de chaleur et ainsi améliorer le confort des usagers.

Accusé de réception en préfecture
062-216205484-20230710-2023-07-10-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023



Publié le : 12/07/23
Notifié le :

Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a lancé une nouvelle mesure appelée « fonds vert ».

Cette mesure permet d'accentuer l'effort local face à l'urgence écologique en soutenant les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics pour une diminution de la consommation d'énergie et un meilleur confort des usagers.

Les travaux de couverture du COSEC s'élèvent à 652 143,13€ HT et seraient susceptibles d'être subventionnés en complément d'autres financeurs jusque 80 %.

Le plan de financement est le suivant :

		FINANCEMENT		
	Montant	Financeurs	Taux	Montant
Travaux de rénovation	652 143,13 €	Département	45,65%	297 715,00 €
		GCT&M Fonds de concours	20,14%	131 332,00 €
		Fonds vert	14,21%	92 669,54 €
		Ville	20,00%	130 426,59 €
Total HT	652 143,13 €	Total	100,00%	652 143,13 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE La réalisation de ce projet.

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier de subvention dans le cadre du fonds vert pour la rénovation de la toiture du COSEC.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir concernant ce projet.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
062-216205484-20230710-2023-07-10-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023



Publié le : 12/07/23
Notifié le :



Ville de MARCK

SEANCE

10 Juillet 2023

OBJET :

CADRE DE VIE

-
REPLACEMENT DE
L'ECLAIRAGE PUBLIC
VETUSTE

-
DEMANDE DE
SUBVENTION
FONDS VERT

MODIFICATION

2023-07-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 10 juillet, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, BRANQUART Christopher, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Véronique DUMONT)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Corinne NOEL)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
LEDET Jean-Paul	
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME



Madame le Maire explique que la commune envisage de remplacer les luminaires vieillissants et très énergivores.

En effet, certaines rues de la commune sont encore éclairées par des luminaires vétustes en forme de « boule » datant de plus de 20 ans. L'objectif est d'éclairer mieux mais également de limiter les dépenses d'énergie.

Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a lancé une nouvelle mesure appelée « fonds vert ».

Cette mesure permet d'accentuer l'effort local face à l'urgence écologique en soutenant les projets rénovation énergétique des bâtiments publics pour une diminution de la consommation d'énergie et un meilleur confort des usagers.

Accusé de réception en préfecture
062-216205484-20230710-2023-07-11-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023



Publié le : 12/07/23
Notifié le :

Ce fonds vert permettra de financer le remplacement de ces luminaires.

Les travaux de remplacement des luminaires s'élèvent à environ 447 740€ HT et seraient susceptibles d'être subventionnés en complément d'autres financeurs jusque 80%.

Le plan de financement est le suivant :

		FINANCEMENT		
	Montant	Financeurs	Taux	Montant
Travaux de rénovation des EP	447 740,00 €	Fonds vert	80%	358 192,00 €
		Ville	20%	89 548,00 €
Total HT	447 740,00 €	Total	100%	447 740,00 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE la réalisation de ce projet,

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier de subvention dans le cadre du fonds vert pour le remplacement de l'éclairage vétuste,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir concernant ce projet.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
062-216205484-20230710-2023-07-11-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023



Publié le : 12/07/2023
Notifié le :

Handwritten signature in blue ink.



Ville de MARCK

SEANCE

10 Juillet 2023

OBJET :

CADRE DE VIE

RENOVATION DE LA
TOITURE ET DES
MENUISERIES DE
L'ECOLE DES HAUTES
COMMUNES

DEMANDE DE
SUBVENTION
FONDS VERT

MODIFICATION

2023-07-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 10 juillet, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, BRANQUART Christopher, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Véronique DUMONT)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Corinne NOEL)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
LEDET Jean-Paul	
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME



Madame le Maire explique que, dans le cadre d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune envisage, au travers de son plan pluriannuel d'investissements, la rénovation de la toiture de l'école des hautes Communes.

En effet, cette toiture réalisée en tôle fibrociment commence à ne plus être étanche au fil du temps.

En parallèle, afin d'éviter les déperditions de chaleur et ainsi de limiter les coûts de chauffage, une isolation sera installée.

Au niveau de l'école maternelle, les menuiseries sont vieillissantes et ne sont plus étanches non plus, ni à l'air ni à l'eau. Elles seront ainsi remplacées afin de garantir, par la même occasion, une meilleure isolation thermique.



Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a lancé une nouvelle mesure appelée « fonds vert ».

Cette mesure permet d'accentuer l'effort local face à l'urgence écologique en soutenant les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics pour une diminution de la consommation d'énergie et un meilleur confort des usagers.

Les travaux de couverture de l'école des Hautes communes s'élèvent à 859 906,24 € HT et seraient susceptibles d'être subventionnés en complément d'autres financeurs jusque 80 %.

		FINANCEMENT		
	Montant	Financeurs	Taux	Montant
Travaux de rénovation	451 000,00 €	Fonds vert	80%	360 800,00 €
		Ville	20%	90 200,00 €
Total HT	451 000,00 €	Total	100%	451 000,00 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE la réalisation de ce projet,

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier de subvention dans le cadre du fonds vert pour la rénovation de la toiture et des menuiseries de l'école des Hautes Communes,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir concernant ce projet.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
062-216205464-20230710-2023-07-12-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

 **Publié le :** 12/07/23
Notifié le :



Ville de MARCK

SEANCE

10 JUILLET 2023

OBJET :

CADRE DE VIE

REFECTION DE LA
VOIRIE DE LA RUE DE
LA RIVIERE D'OYE

FONDS DE CONCOURS
GCT&M

AUTORISATION ET
DEMANDE DE
SUBVENTION

2023-07-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 10 juillet, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Véronique DUMONT)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Corinne NOEL)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
LEDET Jean-Paul	
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME



Madame le Maire expose que dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie et dans l'objectif d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune envisage au travers de son plan pluriannuel d'investissements la rénovation de voiries comme la route de la rivière d'Oye.

Ces travaux s'inscrivent dans un souci de sécurisation de cette voirie empruntée quotidiennement par les habitants du canton de Marck.

En effet, cette route se dégrade au fil du temps induisant la formation de nids de poule et la stagnation de l'eau de pluie.

La prolifération de rats musqués détériore également la berge et fragilise l'infrastructure routière.

La commune a rencontré les Maires des communes de Guemps et d'Offekerque qui ont souligné l'importance de cette route pour leurs habitants.

Accusé de réception en préfecture
062-216205484-20230710-2023-07-13-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023



Publié le : 12/07/23
Notifié le :

La Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers serait susceptible de financer ce projet au travers du fonds de concours

Madame le Maire sollicite la participation GCT&M pour ce projet conformément au plan de financement suivant :

		FINANCEMENT		
	Montant	Financeurs	Taux	Montant
Voirie	258 662,50 €	Région Plan de Relance	27,84%	72 008,33 €
		DETR 2020 voirie	15,94%	41 233,50 €
		Fonds de concours GCTM	28,11%	72 710,33 €
		Ville	28,11%	72 710,34 €
Total HT	258 662,50 €	Total	100,00%	258 662,50 €

Après en avoir délibéré,

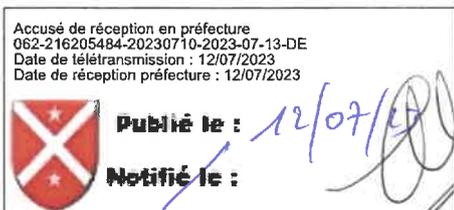
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE la réalisation de ce projet,

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier repris ci-dessus pour une participation financière au titre du fonds de concours 2023 de Grand Calais Terres & Mers,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,





Ville de MARCK

SEANCE

10 JUILLET 2023

OBJET :

CADRE DE VIE

RENOVATION DES
TOITURES DU
MODULE 1

FONDS DE CONCOURS
GCT&M

AUTORISATION ET
DEMANDE DE
SUBVENTION

2023-07-14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 10 juillet, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Véronique DUMONT)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Corinne NOEL)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
LEDET Jean-Paul	
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	

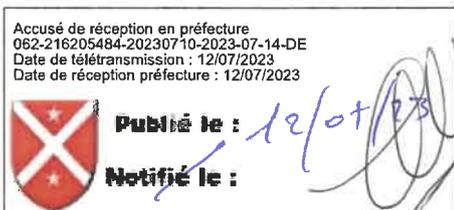
Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME



Madame le Maire explique que dans le cadre d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune envisage au travers de son plan pluriannuel d'investissements la rénovation de la toiture du module 1 situé au stade J.C AGNERAY, rue du stade.

En effet, ce bâtiment qui accueille le centre aéré et différentes associations marchoises tout au long de l'année, commence à vieillir et des fuites apparaissent au niveau de la toiture.

Madame le Maire informe l'assemblée que Grand Calais Terres et Mers est susceptible de financer ce projet au travers d'un fonds de concours.



Le montant de ces travaux s'élève à 56 600.90 € HT dont le plan de financement est ci-dessous :

		FINANCEMENT		
	Montant	Financeurs	Taux	Montant
Travaux de couverture	56 600,90 €	CAF	29,94 %	16 944,00 €
		Fonds de concours	35,03 %	19 828,45 €
		Ville	35,03 %	19 828,45 €
Total HT	56 600,90 €	Total	100,00 %	56 600,90 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE la réalisation de ce projet,

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier repris ci-dessus pour une participation financière auprès de de GCT&M,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
062-216205484-20230710-2023-07-14-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023



Publié le : 12/07/23
Notifié le :

